



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

SUR LES PAS DE MARIE MADELEINE - 22 au 30 avril 2026

(09 jours - 08 nuits)

A compléter et à retourner avant le **20 MARS** (après cette date, merci de nous contacter)

Veillez à conserver une copie de ce formulaire

Madame Monsieur Père Frère Soeur

Nom Prénom

Mail @ Date de naissance

Téléphones Nationalité

Adresse

Ville CP

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (OBLIGATOIRE)

Nom/Prénom Téléphone Lien de parenté

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des voyageurs aux mêmes fins. **ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX**

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur le document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris : OUI NON

J'autorise le service Diocésain des Pèlerinages rattaché à l'Association Diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de points de rendez-vous ou de covoiturage : OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage Sur les Pas de Marie-Madeleine organisé par le diocèse de Dijon,

J'autorise ma participation à titre gratuit aux séances de prise de vue réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Dijon du 22 au 30 avril 2026

OUI NON

L'utilisation des images et sonores par leurs publications et diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/Pelerinages.de.Dijon>

Sans limite de quantité, dans la cadre du pèlerinage Sur les pas de Marie Madeleine.

Ainsi, vous reconnaissiez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura été filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés et adaptés en tout ou partie pour le diocèse de Dijon, à titre gracieux.

OUI NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinages pour lequel mon image sera utilisée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès vos droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Dijon à l'adresse suivante : pelerinages@eveche-dijon.com

Enfin vous avez le droit d'induire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Dijon contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

INFORMATIONS SUR LE PELERINAGE

DESTINATION

Intitulé du pèlerinage : Sur les pas de Marie Madeleine

Date de départ : 22/04/2026 Date de retour : 30/04/2026

Référence DDP : MAM

Pays : FRANCE

Ville de départ : DIJON

Ville de retour : DIJON

TRANSPORT

Voyage en car (cocher le lieu de départ choisi)

DIJON

AVALLON

ITINERAIRE

DIJON - VEZELAY - PARAY-LE-MONIAL - TARASCON - SAINTE-MARIE-DE-LA-MER - PORT-DE-BOUC - MARSEILLE - LA-SAINTE-BAUME - SAINT MAXIMIN - LA-SAINTE-BAUME - DIJON

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher entre 8 et 18 kilomètres par jour (avec parfois un certain dénivelé) et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant, j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou dans le bus en cas de difficultés à suivre le groupe.

LOGEMENT

Dans la mesure du possible, je désire

chambre à 2 lits (twin)

chambre couple

Je désire partager la chambre avec

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcout chambre simple pourra m'être demandée.

RESTAURATION

Du jour 1 au jour 9, vous bénéficierez de la pension complète.

Régime spéciaux à préciser :

VISITES ET EXCURSIONS

Pour les visites et excursions effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de 25 personnes minimum à 40 personnes maximum. La langue utilisée est le français.

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. cependant, les aménagements spécifiques suivants du programme sont possibles afin de permettre au pèlerin de suivre le bon déroulement du pèlerinage. Dans tous les cas nous vous invitons à entrer en contact avec le service diocésain des pèlerinages afin d'échanger sur ces possibilités.
Besoins exprimés par le pèlerin à mobilité réduite :

FORMALITES

FORMALITES DE POLICE

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre carte nationale d'identité (en cours de validité).

PRIX ET ANNULATION

Ce que le prix comprend :

- Le transport de Dijon à Dijon en autocar de tourisme
- L'hébergement en chambre double
- La pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 9 sous forme de repas
- L'assurance responsabilité civile et l'assistance

Ce que le prix ne comprend pas :

- les boissons, cafés et extras personnels
- la cotisation à l'Association Confraternité des Pèlerins de St Jacques (19 € par personne ou 29 € par couple)

Prix Total TTC : A partir de 1020€ (prix calculé pour 40 personnes)

A l'inscription, vous pouvez verser un acompte de 300€ ou régler tout ou partie du montant de votre pèlerinage.

Le solde du pèlerinage devra être réglé au plus tard le **20 mars 2026**.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS /MAM ou virement et règlements par Chèque Vacances acceptés.

IBAN FR76 1100 6210 5224 5859 1401 791 / BIC AGRIFRPP810 (justificatif de virement à fournir svp).

Joindre un chèque pour la cotisation à l'ordre de LA CONFRERNITE DES PELERINS DE ST JACQUES.

ASSURANCES

L'assurances (Multirisque Rapatriement) est déjà incluse. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R211-8 et R.211-9 du code du Tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (Carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants (par personne, sur le prix total du pèlerinage).

Frais d'annulation / résolution de contrat :

- à plus de 30 jours avant le départ : 300 €
- entre 29 jours et 10 jours avant le départ : 400 €
- entre 9 jours et 2 jours avant le départ : 500 €
- Moins de deux jours avant le départ : 600 €

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 34 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT- RESPONSABILITE - RECLAMATION

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des pèlerinages de Dijon, 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE

La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

CARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGERS DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès de Groupama. Cette garantie porte le numéro 4000716001.

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro 11251632304.

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les **CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATIONS** sur le site <https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/>

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9 bis boulevard Voltaire, 21000 DIJON par lettre accusé-réception et/ou par email : pelerinages@eveche-dijon.com accompagnée de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisi sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Je soussigné (nom, prénom) : _____

agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance de la brochure et le programme de l'organisateur ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert par les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Fait, en deux exemplaires, à : _____,

le ____ / ____ / ____

Signature (bon pour accord) du pèlerin :



Flavie BEUTTER

Directrice diocésaine des pèlerinages